



Wallonie

Commune de BERLOZ

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. F. MAAMARY pour la SRL TRIO IMMO, dont les bureaux se trouvent rue des Doules 24 à 4257 Berloz-Corswarem.

Le terrain concerné est situé à ROSOUX, rue Jules Goffin, et cadastré 2^{ème} division, section B, n°484K.

Le projet consiste en la CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13. du Code du Développement Territorial. Publicité supplémentaire : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à la Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ :

- tous les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00,
- les mercredis, de 13h30 à 17h00,
- les lundis jusqu'à 20h00, sur rendez-vous,
- les samedis de permanence, de 9h00 à 12h00.

Pour les consultations jusqu'à 20h00, rendez-vous doit être pris au plus tard le vendredi précédent, auprès de Mme Jocelyne FAUCHET - téléphone : 019/33.99.86 - courriel : jocelyne.fauchet@berloz.be

L'enquête publique est ouverte le 3/02/2020 et clôturée le 17/02/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ,
- par télécopie au numéro : 019/33.99.88,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be.

A peine de nullité, les envois sont clairement identifiés, datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme FAUCHET (voir coordonnées ci-avant) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à la Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ, le lundi 17 février 2020, de 16h00 à 16h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme FAUCHET, dont le bureau se trouve à la Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ.